

COMMUNE DE CONCISE

ADDENDA AU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL
PARCELLES 85-90-91

PLAN

Approuvé par la Municipalité
Concise, le
Syndic
C. Jäggi
Secrétaire
M.A. Burdet

Approuvé par le Département
compétent du Canton de Vaud
Lausanne, le
La Cheffe du Département

Dossier n° 2380

Version du lexamen préalable 19.12.2024

Version du enquête publique 18.09.2025

PLAREL Lausanne

Entré en vigueur le

SITUATION

Échelle 1/500



PLAN D'AFFECTATION
1/1'000



0 10 20 50 m



Parcelles n°	Propriétaires	Surface totale
85	Martial Du Pasquier	29'787 m²
90	Raymonde Delacrétaz Perrin	794 m²
91	Martial Du Pasquier	2'247 m²

Plan de base établi à partir de données cadastrales du 07 août 2024 fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, ingénieurs conseils géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le géomètre breveté, le Signature :

LEGENDE

Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC

Généralités

Périmètre de la modification

Zones d'affectation

Zone agricole protégée 16 LAT A

Zone agricole protégée 16 LAT C

Éléments relevant d'autres procédures ou à titre indicatif

Coordonnées géographiques moyennes 2'545'252 / 189'800

Domaine public

Borne

Bâtiment existant

Région archéologique - n° d'identification

Monuments culturels : bâtiment / objet protégé - note *2* au recensement architectural

Monuments culturels: bâtiment/objet protégé - note *3* au recensement architectural